

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-10-34

Séance du 11 octobre 2021

AFFAIRES FINANCIERES **DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège à Nangis, en séance à huis clos, sous la présidence de Monsieur Éric JEUNEMAÎTRE, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **97** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **38** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

Titulaires présents : M. ET Mmes BACHELET, BELLACHE, DE BISSCHOP, CIOTTI, COUVOISIER, CRAPARD, DARCY, DELETAIN, GOMES, JEUNEMAÎTRE, LEBAT, LEGRAND, LOISELET, MARIE, MAZZUCHELLI, PATRON, PERNEL, PERRINO, RAMEAUX, VESAIGNE, ROUSSEAU, MYTNIK, LECONTE, BALDY, HARSCOET, POMMIER, BRICHET, MEBARKI, BREUGNOT, DIACCI, LE BOUTER, COUPAS, MARTINET, DEMANGE, DELANNOY, SOSINSKY, CONDAMINET, FENOT, MONTAGU, BOURBONNEUX, CASTAING, BAGUE, BARRAY, SIVANNE, COULON, BEAUGELET, DUVERNE, KOFFEL, MASSON, LE SCANFF, BOUSSARD

Suppléants présents : M. et Mmes BILLAULT, LE BRISHOUAL, BERTRAND

Représentés : M et Mmes MARTIN (pouvoir à JEUNEMAÎTRE), GALLOIS (pouvoir à PATRON)

Excusés : M et Mmes PERRIN, GRAND, SLIMANI, BAALI, ANGERVILLE

Secrétaire de séance : M. BRICHET

Date de la convocation	: 30 septembre 2021
Nombre de délégués en exercice	: 97
Nombre de délégués présents	: 54
Suffrage exprimé	: 56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-10-34

Séance du 11 octobre 2021

AFFAIRES FINANCIERES
DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2021

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2021 pour les frais d'études des déchetteries.

En conséquence, le projet de décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2021 s'établit comme suit :

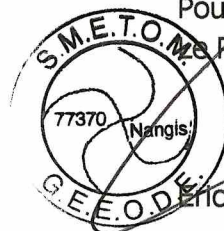
SECTION INVESTISSEMENT				
INTITULE	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Immobilisations corporelles	21	2188	- 26 000 €	
Frais études	20	2031	26 000 €	
TOTAL			0 €	0 €

LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE LA DECISION MODIFICATIVE 1 AU BUDGET 2021.

Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Président,



Éric JEUNEMAITRE

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 19 octobre 2021

Affiché, le 19 octobre 2021

Le Président,

Éric JEUNEMAITRE

